Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 3 novembre 2021

La Cove veut faire un carton auprès des commerçants

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 3 novembre 2021

La Cove (Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat Venaissin) vient de lancer une nouvelle expérimentation de collecte des cartons auprès des commerçants de Carpentras.
« Se débarrasser des cartons d'emballage est une problématique pour la plupart des commerçants, surtout dans les centres-villes, explique l'intercommunalité. Aussi, dans la continuité de sa politique en matière de réduction des déchets et son engagement pour faire progresser le recyclage, la Cove a décidé d'expérimenter une collecte spécifique de leurs cartons. »
Ainsi, suite aux derniers ateliers sur la prévention des déchets les 9 et 10 octobre derniers avec la Ville de Carpentras et ses commerçants, la mise en place d'une collecte expérimentale a été actée avec un test grandeur nature réalisé dans le cœur de ville le mardi 26 et le jeudi 28 octobre.
A cette occasion, le prestataire Colis Cyclette, un coursier à vélo électrique, a donc mené un essai en conditions réelles afin de déterminer les tonnages hebdomadaires à collecter, de quantifier la durée d'une tournée à vélo, de juger de la pertinence des points de collecte transitoires définis (4 points aux extrémités du cœur de ville) ainsi que d'établir le coût annuel d'une telle prestation afin de la pérenniser ou non.
Outre l'aspect environnemental, cette collecte des cartons représente aussi un enjeu financier pour la Cove. En effet, chaque tonne de cartons est valorisée en matière recyclée rachetée 60€/tonne alors que pour incinérer des cartons qui seraient jetés aux ordures ménagères le coût s'élève à 135€/tonne.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !